



## **Le CNPA Education & Sécurité Routière condamne fermement les pratiques de fraude au permis de conduire et demande un véritable renforcement des contrôles**

Paris, le 2 mars 2020

Hier soir à 23h10 était diffusé sur M6 un nouveau numéro d'Enquête Exclusive, intitulé « *Enquête sur les nouvelles fraudes au permis de conduire* », dans lequel le réalisateur, Sébastien Girodon, révélait de véritables agissements illégaux dans le secteur.

**Le CNPA Education et Sécurité Routière (ESR) condamne fermement ces pratiques qui, en plus de pénaliser l'ensemble de la profession des exploitants d'auto-école, mettent en grand danger la sécurité routière de tous.**

Le respect des examens, diplômes, et certifications constituent l'éthique même de notre société.

Très encadrée par l'Etat, l'éducation routière est aujourd'hui assurée par plus de 12 000 écoles de conduite et 40 000 professionnels répartis sur tout le territoire national. Leur exercice professionnel est conditionné à l'**obtention d'un agrément préfectoral** et à la **certification de leurs enseignants salariés** qui accompagnent leurs élèves de l'obtention du code jusqu'à l'examen pratique du permis de conduire.

Ce modèle d'écoles de conduite agréées localement, intégrées et facilement contrôlables est particulièrement précieux car il constitue la **garantie de la qualité de l'enseignement délivré par les professionnels et l'assurance du respect de toutes les exigences en matière de sécurité routière.**

Pour le CNPA ESR, ce scandale n'est que **l'arbre qui cache une forêt d'acteurs peu scrupuleux qui s'affranchissent du cadre légal en vigueur.**

**Le CNPA ESR a récemment donné l'alerte sur plusieurs situations portant une atteinte grave aux textes encadrant l'enseignement de la conduite à titre onéreux, d'une part, et l'organisation de l'épreuve théorique, d'autre part.** Il en va ainsi par exemple des cas

dans lesquels un opérateur organise l'examen du code en dehors des lieux pour lesquels il a été agréé, notamment dans l'enceinte d'un lycée. Ces pratiques sont particulièrement dangereuses et ouvrent la porte aux fraudes puisque ces lieux non déclarés échappent à tout contrôle.

**Il convient de rappeler que les dispositions réglementant la profession sont d'ordre public et ne peuvent être ignorées.** La DGCCRF est d'ailleurs particulièrement intransigeante quant à leur respect, s'agissant de prestations pédagogiques répondant à de hautes exigences de qualité de formation.

Ces cas de fraude doivent plus que jamais donner lieu à une prise de conscience des pouvoirs publics sur la **nécessité impérieuse de renforcer les contrôles préfectoraux**. Toutefois, le CNPA, organisation professionnelle représentant majoritairement les écoles de conduite, se doit de trouver une solution efficace pour lutter contre la fraude au code devenue légion car l'examen du code de la route est une notion impérieuse dans la formation à la conduite et décisive pour devenir un conducteur sûr et responsable. C'est pourquoi le CNPA s'associe à un opérateur agréé pour présenter rapidement à la direction à la sécurité routière ses propositions.

Parce qu'elle concourt à l'éducation et au comportement de nos concitoyens, mais aussi à la politique de sécurité routière, **notre profession a vocation à rester particulièrement réglementée et parfaitement contrôlable par les pouvoirs publics**. Les professionnels de l'enseignement de la conduite sont les **ambassadeurs d'une formation exigeante** qui a permis une baisse drastique du nombre de victimes sur les routes : en cela, les résultats encourageants sur la baisse du nombre des morts sur les routes en 2019, annoncés par le ministre de l'Intérieur le 1er février 2020, ne doivent pas nous faire oublier le rôle primordial de la prévention et de l'éducation routière, qui est assuré par les auto-écoles de proximité, seules capables de conjuguer accessibilité, qualité et sécurité.

Le CNPA continuera d'œuvrer pour la sécurité et la mobilité de tous, dans un dialogue ouvert et constructif avec l'ensemble des décideurs publics et politiques.

#### **> À propos du CNPA**

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5ème branche économique de France avec 140 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.

En savoir plus : [www.cnpa.fr](http://www.cnpa.fr) / @CNPA